

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 43

DELIBERATION
n° 2021 - 3 - 03

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Désignation de nouveaux représentants au sein
d'organismes extérieurs**

Suite à la démission de Messieurs Christophe CHABOT et Stéphane GAUTRONNEAU, respectivement remplacés par Messieurs Jean-Baptiste RABINIAUX et Jean-Pierre STEPHANO, le Conseil Communautaire est invité à pourvoir les sièges devenus vacants au sein des différentes instances communautaires et extérieures, tel que rappelé dans le tableau ci-après :

Organismes extérieurs	Sièges à pourvoir
Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Economique	1 siège de suppléant
Office de Tourisme Intercommunal	1 siège de suppléant

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5711-1,

Vu les statuts des organismes extérieurs dont des sièges sont à pourvoir,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de pourvoir les différents sièges vacants ainsi qu'il suit :

- **MDEDE (siège de suppléant vacant) :**
Candidate : Jocelyne SERVADEI,
Nombre de votants : 46,
Suffrages obtenus : 46,
Mme Jocelyne SERVADEI est déclarée suppléante.
- **OTI (siège de suppléant vacant) :**
Candidat : Jean-Baptiste RABINIAUX,
Nombre de votants : 46,
Suffrages obtenus : 46,
M. Jean-Baptiste RABINIAUX est déclaré suppléant.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 16 AVR. 2021
- de l'affichage le : 16 AVR. 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 16 AVR. 2021

Givrand, le 13 avril 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécourts citoyens » accessible à partir du site : www.telerecourts.fr.